

41 C
SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 28 allée Vivaldi
75012 PARIS

RCS PARIS 913 918 165

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 02 JUILLET 2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux juillet, à 14 heures,**

Monsieur Mohamed BENALI, Président de BEMO INVEST, associée unique de 41 C, Société à actions simplifiée au capital de 5 000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°913 918 165 et dont le siège social est sis 28 allée Vivaldi – 75012 PARIS,

Propriétaire des 5 000 actions de 1 € de valeur nominale composant le capital social de la société 41 C, a pris les décisions suivantes :

- Agrément des cessions d'actions intervenues le 2 juillet 2025 ;
- Changement de Président ;
- Transfert de siège social ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohamed BENALI, Président de BEMO INVEST.

PREMIERE DECISION – Agrément des cessions d'actions intervenues le 02 juillet 2025

Par acte sous seing privé en date du 02 juillet 2025, BEMO INVEST a cédé à Monsieur Naïm BENDRISS, qui a accepté, 5 000 actions sur les 5 000 actions lui appartenant dans le capital social de la société 41 C.

L'Associée unique prend acte de la cession susvisée et l'agrée.

DEUXIEME DECISION – Modification de l'article 7 des statuts « capital social »

Compte tenu de la décision qui précède, l'Associée unique décide de modifier les statuts de la société 41 C ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 7 – capital social

Le capital social est fixé à la somme de cinq mille (5 000) euros.

Il est divisé en cinq mille (1 000) actions d'un (1) euro chacune, de même catégorie, libérées en totalité, numérotées de 1 à 5 000 et attribuées en totalité à Monsieur Naïm BENDRISS, associé unique. »

TROISIEME DECISION – Changement de siège social

Compte tenu de la cession intervenue, l'Associée unique a démissionné de ses fonctions de Président.

Les fonctions de Président de BEMO INVEST prendront fin à l'issue de la présente assemblée.

L'Associée a décidé de nommer, en qualité de nouveau Président :

Monsieur Naïm BENDRISS
Demeurant 28 bis rue des Garonnes – 95110 SANNOIS

Monsieur Naïm BENDRISS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leurs exercices.

Le mandat de Président de Monsieur Naïm BENDRISS débutera à l'issue de la présente assemblée.

QUATRIEME DECISION – Transfert du siège social de la Société

L'Associée unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 28 bis rue des Garonnes – 95110 SANNOIS.

CINQUIEME DECISION – Modification de l'article 4 des statuts « siège social »

Compte tenu de la décision qui précède, l'Associée unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 28 bis rue des Garonnes – 95110 SANNOIS

Le transfert du siège social de la Société dans la région Ile-de-France, sous réserve de ratification par la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires ainsi que la création, le déplacement, la fermeture des succursales, agences et dépôts situés en tous lieux ou à l'étranger interviennent sur décision du Président. »

SIXIEME DECISION – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Associée unique.

*M. BEMO INVEST M. Mohamed BENALI Président Bon pour cessation des fonctions de président 	**M. Naïm BENDRISS Bon pour acceptation des fonctions de président 
--	--

**Faire précéder la signature de la mention « bon pour cessation de mes fonctions de Président »*

***Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Président »*